



Fédération Syndicale Unitaire

Syndicats FSU du MEEDDAT :

Syndicat national de l'Environnement (SNE)

Syndicat Unitaire des Personnels
de l'Équipement (SUP-Equip')

Spécial GIPA*

*Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat

POUVOIR D'ACHAT : LES TEMPS SONT DURS... FAITES VALOIR VOS DROITS !!!

Cette indemnité n'est qu'un cache misère et le satisfecit du gouvernement en matière de pouvoir d'achat des agents de la Fonction Publique et assimilés est indécent. La garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) ne répond que très partiellement à cette dégradation importante de NOTRE pouvoir d'achat, estimée, selon nous, à plus de 10 %.

De plus, cette GIPA s'inscrit parfaitement dans les orientations actuelles de la politique de rémunération, du gouvernement, à savoir : laisser se dégrader la situation générale des fonctionnaires et assimilés pour promouvoir les heures supplémentaires et les mesures individuelles.

La FSU, qui revendique une véritable remise à niveau des salaires et traitements ainsi que l'établissement d'un calcul non tronqué de la baisse du pouvoir d'achat, n'a pas signé cette mesure.

Malgré tout, les mobilisations des personnels et les nombreuses pressions des organisations syndicales pour la mise en place d'un rattrapage immédiat des salaires des fonctionnaires et assimilés, ont conduit Eric Woerth, (*ministre du Budget, des comptes publics et de la fonction publique*), et André Santini, (*secrétaire d'Etat à la Fonction publique*), à annoncer, le 9 juin 2008, le lancement du dispositif de **GIPA** (garantie individuelle du pouvoir d'achat) pour les agents, fonctionnaires ou contractuels, des trois fonctions publiques,

Cette mesure, (instaurée par le [décret n°2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat](#) et détaillée dans une circulaire du 13 juin, http://www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/circulaire_GIPA.pdf) **permet aux agents ayant eu une évolution moyenne de leur traitement indiciaire inférieure à 6,8%** (inflation officielle sur cette période de référence), **entre le 31/12/2003 et le 31/12/2007, de bénéficier d'une indemnité compensatrice.**

Même si nous refusons de nous en contenter et continuons à réclamer une véritable revalorisation des salaires des agents, la GIPA doit être mise en application immédiatement. En effet, **cette indemnité peut représenter plusieurs centaines d'€ pour certain(e)s ! cf. tableau de calcul en page 2.**


En pratique :

- **Toutes les personnes bloquées en haut de leur grade/catégorie depuis 4 ans au moins ont droit à l'indemnité compensatrice,**
- **Toute personne ayant progressé de moins de 10 points d'indice INM (indice sur la feuille de paie) sur 48 mois (de déc. 2003 à déc. 2007) peut en être bénéficiaire (se poser la question ne veut pas dire ouvrir à droit d'office)**
- **Nos employeurs doivent IMPERATIVEMENT nous PAYER la GIPA AVANT FIN 2008.**

Le tableau ci après vous donne quelques exemples sur les droits à GIPA (montant financier escompté si vous êtes restés au même indice) :

INM (de 12/2004 à 12/2007)	Montant dû
392	662 €
514	867 €
658	1110 €
783	1321 €

Par ailleurs, vous trouverez ci après le **tableau Excel officiel** de la direction générale de la fonction publique qui permet à chacun de faire sa propre simulation individuelle après un **double clic sur le tableau ci-dessous** (si le calculateur ne fonctionne pas, suivez ce-lien http://www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/Calcul_GIPA_DGAFF.xls) et en reprenant ses feuilles de paye de décembre 2003 et décembre 2007. (**Attention, il faut mettre les indices majorés et non les indices bruts**) :



Direction Générale de
l'Administration et de la
Fonction Publique

Montant de l'indemnité versée au titre de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) pour la période allant du 31/12/2003 au 31/12/2007

Calcul du montant de la GIPA

Le calculateur ci-dessous vous permet de savoir si vous avez droit à la GIPA.
Elle vous sera versée en 2008 au titre des quatre années 2004 à 2007.

Pour en calculer le montant, il vous suffit simplement d'indiquer votre indice majoré (indice figurant sur votre bulletin de salaire) détenu en décembre 2003 et en décembre 2007.

Le calcul est automatique.

IM au 31/12/2003	Traitement mensuel brut	IM au 31/12/2007	Traitement mensuel brut	Inflation en moyenne annuelle 31/12/2003-31/12/2007	GIPA
392	1 715 €	392	1 776 €	6,8%	662 €

*L'INM 392 correspond à l'indice terminal de l'échelle 5 de la catégorie C.

Sollicitez vos responsables RH pour faire valoir vos droits et, en cas de refus, informez vos représentants FSU